

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2021**

Le vingt et un mai deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué sous les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Stéphan LAZAROFF, Maire.

Présents : Madame Delphine BUECHER & Messieurs Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Jean-Max FABREGA, Stéphan LAZAROFF, Antonio LEMOS, Fabrice MAZUÉ et Marc MICHEL.

Absent excusé : Gertrude RANCÉ (pouvoir à Grégoire DUMORTIER), Loïc LIEGEY (pouvoir à Stéphan LAZAROFF), Patrick DUPONT (pouvoir à Jean-Max FABREGA)

Madame Delphine BUECHER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget primitif communal 2021 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	548 837.15 €
Chapitre 001	
- Article 001 :	- 175 600.00 €
Recettes :	548 837.15 €
Chapitre 13	
- Article 132 :	- 175 600.00€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, VOTE les présentes modifications au budget primitif communal 2021.

REFUS DU TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE D'URBANISME

- Vu la loi ALUR, le CGCT et le Code de l'Urbanisme,
- Considérant que la loi ALUR permet aux communes de s'opposer au transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dans la mesure où une telle opposition est exprimée par au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population au sein de la Communauté de communes,
- Considérant qu'il s'agit d'une compétence essentielle des communes, pour maîtriser leur cadre de vie et l'aménagement de leur territoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, REFUSE le transfert de compétence à la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu.

**RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PASSAGE EN ECLAIRAGE LED SUR
L'ENSEMBLE DES POINTS LUMINEUX DE LA COMMUNE - DEMANDE DE DSIL 2021
(Dotation de Soutien à l'Investissement Local)**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

ACCEPTÉ à l'unanimité le devis SICAE de 41 068.18 € HT pour le passage en éclairage LED sur l'ensemble des points lumineux de la commune. Cette proposition financière permet une mise en place d'un système de régulation pour un allumage toute la nuit avec abaissement de luminosité sur toute ou une partie de la voirie.

CHARGE le Maire de demander une aide au financement de l'opération par l'Etat (DSIL 2021) aux fins de subventionner l'opération jusqu'à 80%, soit 32 854.54 €.

Le reste et la TVA étant financés par la commune comme inscrit au Budget Primitif 2021, soit un montant de 16 427.27 €.

Au cas où le taux de la subvention accordé par l'Etat serait inférieur à 80%, une réserve est prévue au Budget d'investissement 2021, sans nécessité de demander un prêt.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021 :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la liste des personnes qui se tiendront disponibles pour la tenue du bureau de vote à l'occasion du double scrutin des 20 et 27 juin prochain :

Mme Suzanne BARBIER
Mme Sandrine BOURDIN
Mme Delphine BUECHER
M. Hubert DELAMARE
M. Stéphane DELAMARE
M. Grégoire DUMORTIER
M. Manuel ESTEVES
Mme Christiane FABREGA
M. Jean-Max FABREGA
Mme Françoise GRZYBEK
Mme Joëlle LAZAROFF
M. Antonio LEMOS
M. Loïc LIEGEY
M. Fabrice MAZUÉ
M. Marc MICHEL
Mme Sylvie SAINT LAURENT
M. Jean-Pierre VILLEMER

Sans autre sujet à l'ordre du jour et personne ne réclamant plus la parole, la séance est levée à 21h15.